



MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DU BUDGET ET DES FINANCES,  
*en charge des énergies,  
des postes et télécommunications*

G O U V E R N E M E N T D E L A  
P O L Y N É S I E F R A N Ç A I S E

N° **072** /MEF  
(DCO25700565CI-1)

Papeete, le

**08 JAN 2026**

Affaire suivie par :  
Teroo ELLACOTT

à

Mesdames et Messieurs les directeurs de cabinet,

s/c

Monsieur le Président de la Polynésie française,  
Madame la Vice-Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Ministres,

## CIRCULAIRE

**Objet :** Circulaire relative à l'établissement et la publication de la liste des marchés publics passés par la Polynésie française et ses établissements publics au titre de l'année 2025

Soucieuse de rendre transparente notre commande publique, la Polynésie française et ses établissements publics (EPA, EPIC) publient, chaque année depuis 2019, en données ouvertes, la liste des marchés publics et accords-cadres conclus l'année précédente.

Depuis les 15 juillet 2025, l'article LP 238-1 du code polynésien des marchés publics rend obligatoire la publication, sur la plateforme polynésienne des achats publics, au plus tard le 31 janvier de l'année suivant la date de notification du marché au titulaire, les données des marchés publics conclus et modifiés répondant à un besoin dont la valeur est égale ou supérieure à trois-millions de francs CFP hors taxes.

Comme l'année passée, l'établissement et la publication de cette liste reposent sur l'organisation suivante :

- Chaque ministère collectera, auprès des services et établissements publics placés sous son autorité, les informations nécessaires, conformément au tableau qui lui sera transmis, par courriel, par la Direction de la Commande Publique (DCO). Il consolidera ces données avec ses propres marchés publics conclus en 2025 (marchés publics portés directement par le ministère) ;
- Ces tableaux seront ensuite transmis à la DCO (à [secretariat.dco@administration.gov.pf](mailto:secretariat.dco@administration.gov.pf)) **au plus tard le vendredi 23 janvier 2026**, délai de rigueur. Ce service se chargera de consolider l'ensemble des données et procédera à la publication, sur la plateforme polynésienne des achats



publics.

La direction de la commande publique reste à votre disposition pour toute précision ou information complémentaire pour l'établissement de cette liste.

  
Warren DEXTER





MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DU BUDGET ET DES FINANCES,  
*en charge des énergies,  
des postes et télécommunications*

G O U V E R N E M E N T D E L A  
P O L Y N É S I E F R A N Ç A I S E

072

N° /MEF  
(DCO25700565CI-1)

Papeete, le

08 JAN 2026

Affaire suivie par :  
Teroo ELLACOTT

à

Mesdames et Messieurs les directeurs de cabinet,

s/c

Monsieur le Président de la Polynésie française,  
Madame la Vice-Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Ministres,

## CIRCULAIRE

**Objet :** Circulaire relative à l'établissement et la publication de la liste des marchés publics passés par la Polynésie française et ses établissements publics au titre de l'année 2025

Soucieuse de rendre transparente notre commande publique, la Polynésie française et ses établissements publics (EPA, EPIC) publient, chaque année depuis 2019, en données ouvertes, la liste des marchés publics et accords-cadres conclus l'année précédente.

Depuis les 15 juillet 2025, l'article LP 238-1 du code polynésien des marchés publics rend obligatoire la publication, sur la plateforme polynésienne des achats publics, au plus tard le 31 janvier de l'année suivant la date de notification du marché au titulaire, les données des marchés publics conclus et modifiés répondant à un besoin dont la valeur est égale ou supérieure à trois-millions de francs CFP hors taxes.

Comme l'année passée, l'établissement et la publication de cette liste reposent sur l'organisation suivante :

- Chaque ministère collectera, auprès des services et établissements publics placés sous son autorité, les informations nécessaires, conformément au tableau qui lui sera transmis, par courriel, par la Direction de la Commande Publique (DCO). Il consolidera ces données avec ses propres marchés publics conclus en 2025 (marchés publics portés directement par le ministère) ;
- Ces tableaux seront ensuite transmis à la DCO (à [secretariat.dco@administration.gov.pf](mailto:secretariat.dco@administration.gov.pf)) **au plus tard le vendredi 23 janvier 2026**, délai de rigueur. Ce service se chargera de consolider l'ensemble des données et procédera à la publication, sur la plateforme polynésienne des achats



publics.

La direction de la commande publique reste à votre disposition pour toute précision ou information complémentaire pour l'établissement de cette liste.

**Copies :**

PR, VP, Min 10

SGG, REG 2

DCO 1



Warren DEXTER

